

**BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE**
Projet NPRU –CONCORDE - LILLE
Création de ZAC



INTRODUCTION

Inscrit au Contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille en 2015, le secteur Concorde a été identifié parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant des dysfonctionnements urbains importants et s'est vu confirmé en tant que quartier d'intérêt national du NPNRU.

Secteur d'habitat social de près de 1500 logements sociaux répartis sur une vingtaine d'hectares, le quartier Concorde est situé entre la ceinture des boulevards et le périphérique lillois. Le Comité National d'Engagement de l'ANRU du 17 décembre 2015 a affirmé sa volonté d'agir sur le quartier.

La phase d'études préalables engagée dès lors par la Métropole Européenne Lille et la Ville de Lille arrive à son terme. Celle-ci a permis de définir les grandes orientations urbaines qui ont présidé à l'élaboration d'un Plan guide de métamorphose urbaine et paysagère du quartier.

Quatre axes d'intervention ont été arrêtés initialement pour engager cette démarche :

- améliorer la qualité de l'air, tant dans les espaces publics qu'à l'intérieur des logements à réhabiliter ou à construire des équipements ;
- réduire l'exposition au bruit des habitants et usagers du quartier et de ses équipements ;
- améliorer les conditions d'alimentation en proposant des modes alternatifs de culture et d'approvisionnement ;
- développer la production énergétique renouvelable.

En 2019 l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a validé en Comité National d'Engagement les montants des subventions allouées aux études prévues dans le protocole de préfiguration du NPNRU.

De même, les études préalables ayant conduit à inscrire la définition de l'opération dans une procédure de création de ZAC, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille, sur avis favorable de la Ville de Lille, a quant à lui arrêté le projet d'aménagement du site « Concorde », par délibération n° 19 C 0797 du 12 décembre 2019, en tirant le bilan de la concertation préalable s'étant déroulée tout au long de cette même année.

A la fois essentielle pour apporter des réponses cohérentes, adaptées et efficaces aux problématiques des quartiers et obligatoire dans le cadre de tout programme de rénovation urbaine, la participation des bénéficiaires et habitants a en effet également permis de consolider le projet au regard des partenaires financeurs et de la société civile. La phase de concertation préalable à la création de la ZAC s'est ainsi déroulée du 7 février au 14 octobre 2019 à travers une mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis, la mise en place d'une exposition et la diffusion d'un journal sur les grandes orientations du projet, des réunions de divers publics cibles, du Conseil de quartier et du Conseil citoyen. Afin d'impliquer les habitants dans la démarche de « quartier à santé positive », une méthodologie innovante, intitulée « communication engageante » avait en outre été mise en place depuis fin 2017 à Concorde.

Pour assurer la conduite du projet, la Métropole Européenne de Lille a décidé de confier à la SPL Euralille la réalisation dans le cadre d'une concession de l'aménagement du site de la ZAC « Concorde » (délibération n° 19 C 0794 du 12 décembre 2019). Cette concession d'aménagement s'adosse sur une ZAC, dont la décision de création par délibération communautaire actera le démarrage d'un grand cycle de rénovation d'une quinzaine d'années.

I. Organisation et déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique

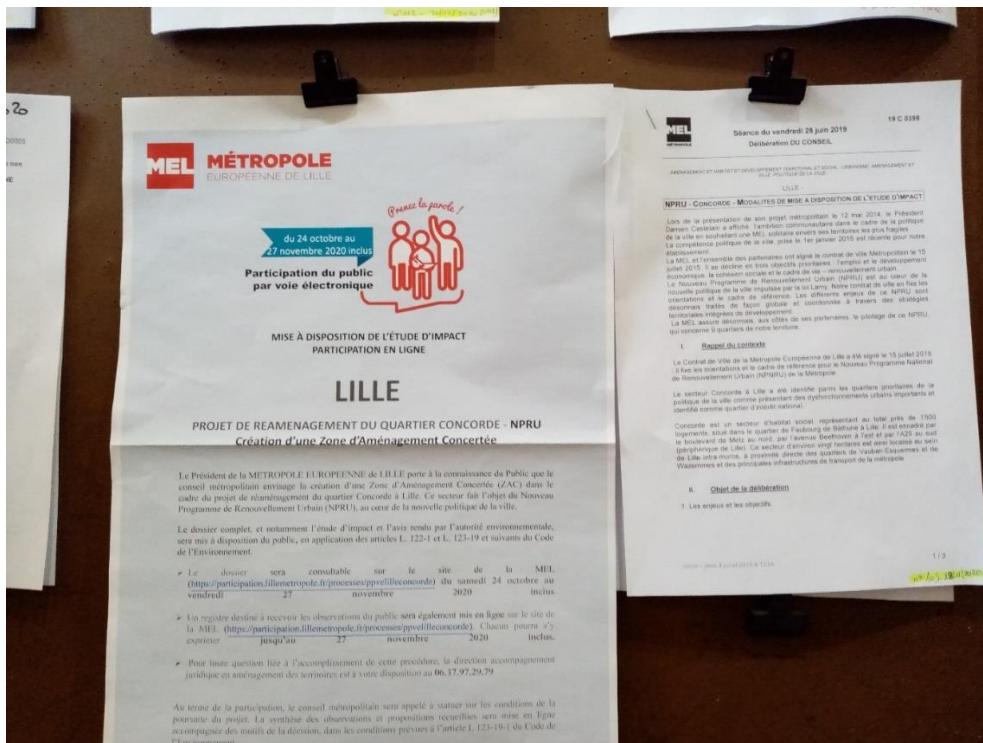
Conformément à l'article L123-2 et à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier d'étude d'impact accompagné de l'avis de l'autorité environnementale doit être mis à disposition du public, pour une durée d'au minimum trente jours d'une part sous forme électronique, d'autre part au format papier au siège de l'autorité compétente conformément à l'article R123-46-1 du même Code.

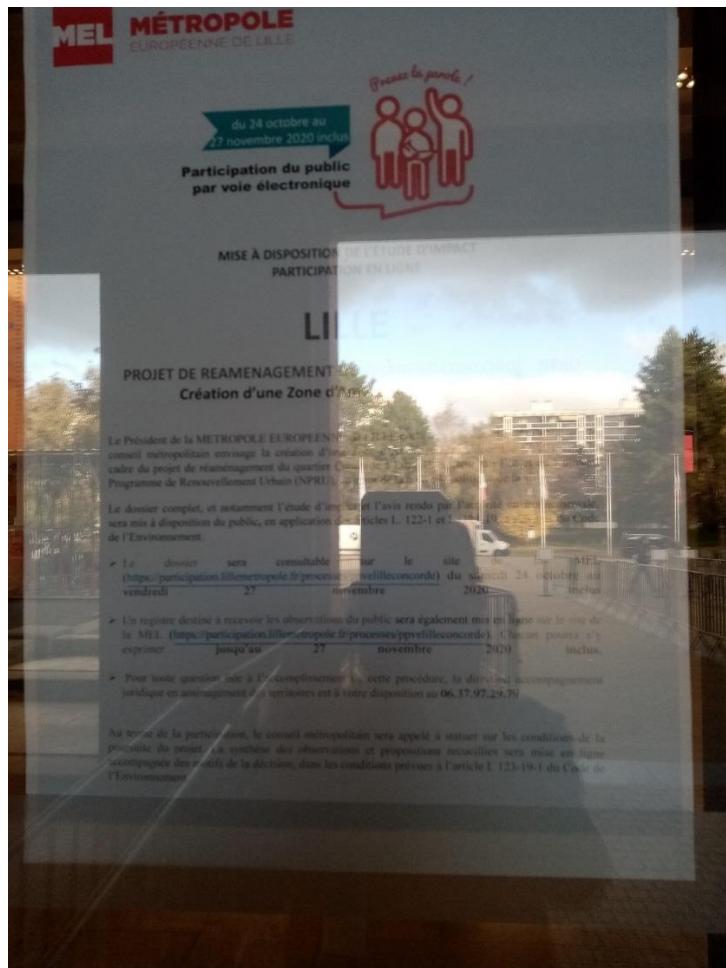
Par ailleurs, la délibération n°19 C 0398 du 28 juin 2019 a permis la mise en œuvre des modalités suivantes qui s'est déroulée du 24 octobre au 27 novembre 2020 inclus.

A. Modalités de publicité et d'information du public

- Affichage en mairie d'un avis du 10 octobre au 27 novembre 2020, sur panneau légal et sur porte vitrée donnant sur l'extérieur (**annexe n°1**) ;
 - Affichage à la MEL du 10 octobre au 27 novembre 2020 (**annexe n°2**) ;
 - Communication du projet sur le site internet de la MEL dès le 9 octobre 2020, en intégrant notamment l'avis de la mise à disposition (**annexe n°3**) ;
 - Communication extra réglementaire du projet sur le site internet de la mairie de Lille (**annexe n°4**) ;
 - Avis presse dans 2 journaux locaux (La Voix du Nord et Nord Eclair) en date du 10 octobre 2020 (**annexe n°5**).

Annexe n°1

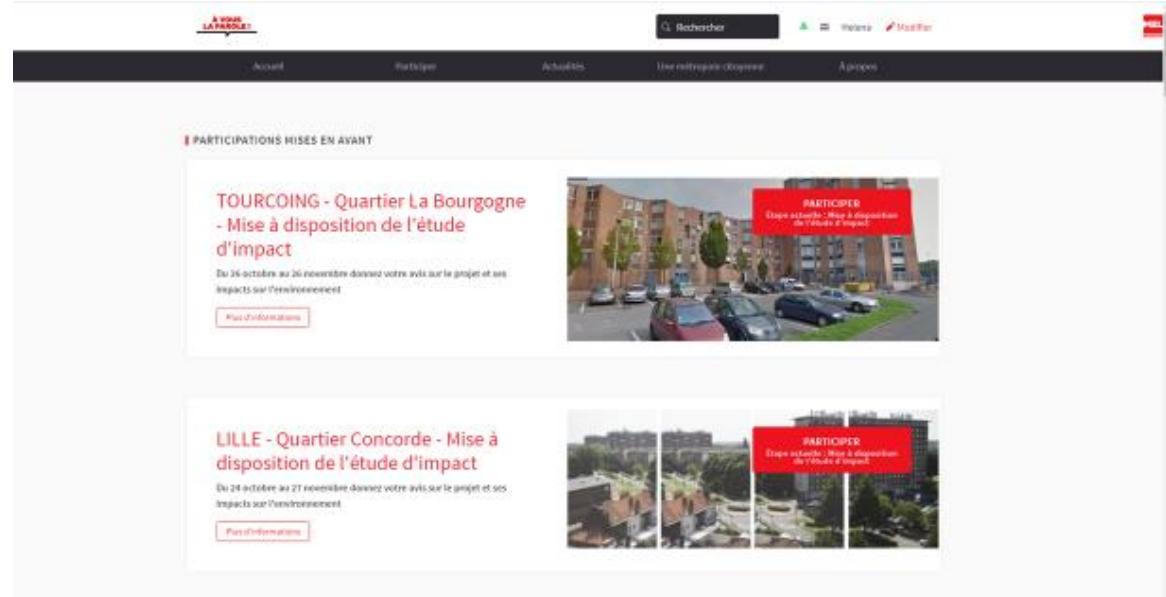




Annexe n°2



Annexe n°3



TOURCOING - Quartier La Bourgogne - Mise à disposition de l'étude d'impact
Du 24 octobre au 26 novembre donnez votre avis sur le projet et ses impacts sur l'environnement

LILLE - Quartier Concorde - Mise à disposition de l'étude d'impact
Du 24 octobre au 21 novembre donnez votre avis sur le projet et ses impacts sur l'environnement

Annexe n°4



Secteur Concorde : le boulevard de Metz se refait une santé !

Le saviez-vous ? Le secteur Concorde ou Boulevard de Metz est l'un des quartiers les plus verts de Lille, avec 11 hectares d'espaces verts ! Accueillant 1500 logements, il est aussi l'un des secteurs prioritaires du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU). Le quartier va se transformer dans les prochaines années.

https://www.lille.fr/Nos-equipements/Secteur-Concorde-le-boulevard-de-Metz-se-refait-une-sante

Annexe n°5

https://intranet.lillemetropole.fr/EspaceCollab/AJSI

B. Modalités de mise à disposition du dossier

Composition du dossier :

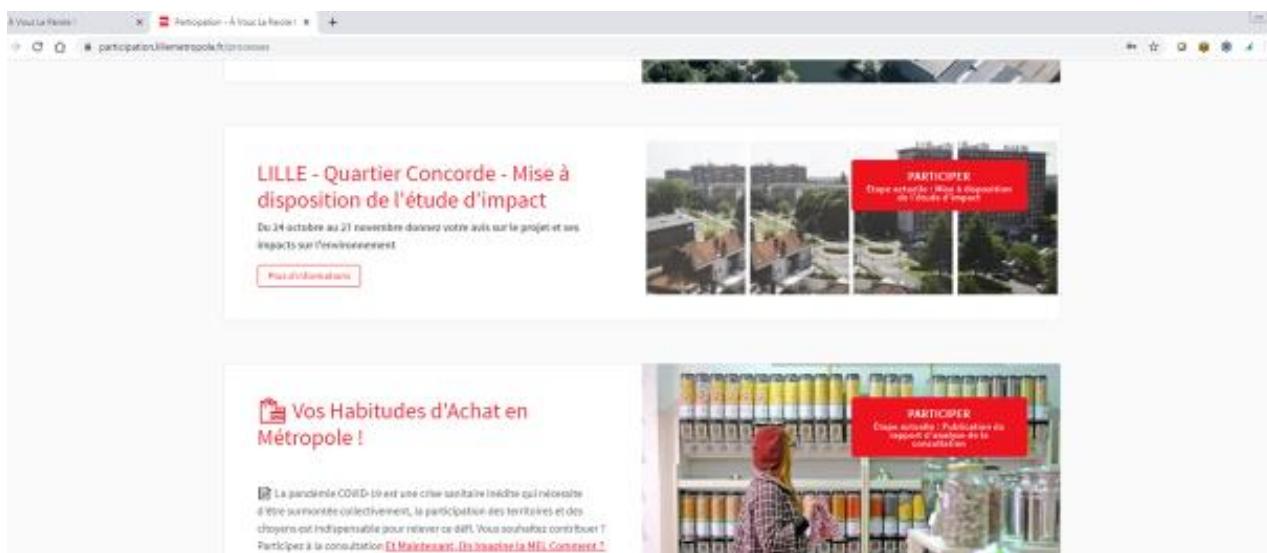
- Dossier de concertation
 - Bilan de concertation
 - Délibération n°19 C 0797 du 12 décembre 2019 tirant le bilan de la concertation
 - Avis de l'autorité environnementale
 - Réponse de la MEL à la MRAE
 - Résumé non technique de l'étude d'impact
 - Etude d'impact
 - Dossier de création de ZAC (dossier de présentation, localisation et périmètre de la ZAC)
 - Délibération n°10 C 0398 du 28 juin 2019 lançant la procédure de participation du public par voie électronique
 - Avis

Le dossier a été mis à disposition du public par voie électronique sur le site de la Métropole européenne de Lille à l'adresse suivante : <https://participation.lillemetropole.fr>

C. Modalités de participation

Le public a été amené à contribuer sur le registre de la participation citoyenne de la Métropole européenne de Lille à l'adresse suivante : <https://participation.lillemetropole.fr>

Ci-après l'interface permettant la participation du public :



II – Bilan de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

A. Synthèse des observations

12 contributions ont été déposées sur le registre numérique de la plateforme citoyenne de la MEL.

Elles sont reprises selon 2 axes :

- synthèse des observations du public,
- propositions du public.

Thématiques abordées	Synthèse des observations du public	Propositions du public
ECONOMIE/EMPLOI	Question sur les impacts liés directement au pôle d'activité du rond-point et la pertinence de la programmation retenue	
	Inquiétudes quant à la pérennité des activités des professionnels de santé dans le quartier	édifier un pôle de santé, clairement identifiable dans la pierre, afin de conforter les synergies d'ores et déjà existantes entre professionnels de santé et de continuer à satisfaire les besoins de la population
ESPACES PUBLICS	Problématique du rond-point notamment en termes de sécurité	Végétaliser le rond-point
	Etude d'impact insuffisante sur la question de l'éclairage public	
	Propositions d'axes d'amélioration pour le projet de mise en place d'un marché non sédentaire	Prévoir : Bornes Electrique et accès à l'eau ; Envisager un DAB si départ de l'actuelle POSTE Espaces de stationnement et de livraison en conséquence L'étude de l'impact en terme de gestion des déchets Des toilettes publiques,

DEROULEMENT DES TRAVAUX	Apporter une gestion de transition en attendant les travaux	Mise en place éphémère de : agriculture urbaine, végétalisation, appropriation collective socioculturelle, événements de proximité, verdure etc
ENVIRONNEMENT	Préservation des arbres de hautes tiges existants	
	Inscrire le projet dans le changement climatique et participer à la protection de la biodiversité	Créer un espace humide pour tous
HABITAT	Interrogation sur la part du logement social et le devenir des résidents actuels	Augmenter la part de pourcentage de logement social
VIE ASSOCIATIVE	Question sur le devenir de la Vie associative existante dans le quartier	

B. Liste exhaustive des contributions

Contribution n°1 du 22/11/2020 : Trame noire – Eclairage public :

L'étude d'impact ne reprend pas l'ensemble de la programmation des espaces publics. Ainsi quel impact sur la "trame noire" du projet ?

L'éclairage public sera-t-il intégré dans une démarche globale prenant en compte la trame noire - verte et bleue ?

Les voies douces qui ponctuent le futur quartier seront elles éclairées ? même question aux abords des équipements publics ? des déflecteurs ou autre dispositifs veilleront ils à éviter toute perte lumineuse hors espace de mobilité et notamment vers le ciel ?

Rappelons que l'éclairage public contribue également à la sécurisation des déplacements, notamment en période hivernale ou la lumière naturelle est réduite.

Contribution n°2 du 22/11/2020 : Apporter une gestion transitoire :

Les travaux prendront une dizaine voir une vingtaine d'année.

- Qu'est-il prévu en gestion transitoire de ces sites avant leur reconstruction ? Comme pour le BVD de Strasbourg, gardons une friche vierge des années...

Proposition : proposer des occupations de ces sites déconstruits en gestion transitoire : agriculture urbaine, végétalisation, appropriation collective socioculturelle, événements de proximité, verdure etc

Contribution n°3 du 22/11/2020 : Un marché à Concorde : l'étude d'impact n'en étudie pas l'impact et n'anticipe pas les besoins:

La ville prévoit de travailler à la localisation sur le futur site d'un marché non sédentaire

- Prévoir bornes Electrique et accès à l'eau dans le projet
 - Envisager un DAB dans le projet si départ de l'actuelle POSTE
 - Prévoir espaces de stationnement et de livraison en conséquence
-
- Prévoir l'étude de l'impact en terme de gestion des déchets
 - Prévoir des toilettes publiques, presque inexistantes à Lille, pour les commerçants ambulants, mais aussi les usagers, sans oublier les foodtruck.

Contribution n°4 du 22/11/2020 : Créer un espace humide pour tous :

Autant pour conforter la trame verte, inscrire le projet dans le changement climatique actuel, contribuer à la gestion des eaux pluviales mais aussi participer à la protection de la biodiversité (apport d'eau et d'habitat à la faune - oiseaux, chauve-souris etc.), une marre sur le quartier serait totalement utile.

A noter que l'été, ce site peut permettre le rafraîchissement global des coeurs d'îlots et des habitants et participer à maintenir un cadre de vie de qualité

Contribution n°5 du 22/11/2020 : Augmenter la part de logement social dans la future programmation de logement :

Augmenter la part de logement social dans le programme :
Actuellement 100% de l'offre est en locatif social, demain 30%
Ou partirons les résidents ? Un projet de mixité social certes mais qui ouvre la voie à la gentrification du quartier.

Pour rappel ce quartier est le plus pauvre de Lille et les résultats de l'étude de l'ADULM et de la MEL montrent que ce quartier connaît la plus grande précarité depuis la crise du COVID. La seule réponse apportée : vous ne pourrez rester vivre ici

La demande en logement social autre qu'issue du quartier montre entre 6 mois et 2ans d'attente pour un logement. Le projet propose d'investir des fonds publics mais pour quelles catégories d'habitants futurs ? N'oublierait-on pas ceux dans le besoin de logement ?

Contribution n°6 du 22/11/2020 : Pôle d'activité rond-point des postes :

La MEL est compétente en matière de zone d'activité économique, d'aide à la pierre et d'immobilier d'entreprise. Le pôle d'activité prévu aux abords du rond-point des postes sera-t-il géré par la MEL ? ou/et rétrocédé ? Quelle programmation économique car elle aura d'office un impact sur son environnement :

- en matière de gabarit (hauteur, lumière...)
- en matière de type d'activité (tertiaire d'entreprise, tertiaire et mixité avec de l'artisanat voir même industriel ou logistique car rien n'est indiqué
- en matière d'impact de stationnement des travailleurs et visiteurs
- Quelle filière valorisée sur place : ESS etc.
- Des dispositifs valorisant l'éclosion entrepreneuriale sont-ils prévus ? pépinière d'entreprise, commerces à l'essai, incubateurs, tiers lieux ?

Devant l'interface de cet espace avec les dynamiques de Wazemmes et du centre Lillois ne serait-ce pas opportun ?

- Le marché actuel de l'immobilier de bureaux est en crise, pourquoi favoriser des bureaux le cas échéant ?

Si secteur de bureaux, pourquoi valoriser ce type d'activité lorsque plus des 2/3 des résidents du quartier sont ouvriers/employés et ne pourront pas prétendre à postuler sur ces activités ?

Contribution n°7 du 22/11/2020 : Rond-point des postes :

Le projet de ZAC n'aurait-il pas pu prendre en compte la problématique du rond-point des postes : saturé, espace dévolu aux cyclistes très limité et dangereux, temps long pour un piéton d'en faire le tour ?

Cet espace pouvant être considéré comme point d'entrée de ville, pourquoi ne bénéficie-t-il pas d'une végétalisation de type arbres afin de le rendre moins minéral et inhospitalité ?

Cela apporterait en outre une couture avec les BVD Montebello, de Strasbourg et V Hugo.

Contribution n°8 du 22/11/2020 : Vie associative :

Le quartier comprend actuellement de nombreuses cellules locatives en RDC occupées par des associations de proximité qui font le plaisir et la richesse de ce quartier
- Ou seront elles relogées ?

- Si relocalisation sur le quartier, ne pas oublier l'impact des usagers extérieurs qui viennent en auto et métro

- Quelle gestion provisoire leur sera-t-elle proposée entre le temps des démolitions / travaux et la phase de réception ?

Contribution n°9 du 22/11/2020 : Maintenir les arbres de hautes tiges présents en fonction du projet urbain, c'est à dire là où il n'y aura pas de construction :

- Maintenir les arbres de hautes tiges présents en fonction du projet urbain, c'est à dire là où il n'y aura pas de construction
- il faut 20ans à un arbre planté pour obtenir sa taille adulte en moyenne - outre l'absence de cou d'achat des nouvelles pousses cela permettrait de maintenir des "puits" de carbone, des zones d'ombre l'été, des espaces permettant de faire baisser la température urbaine.
- Avoir des précisions sur les plantations car l'étude d'impact n'indique pas de diagnostic de santé des arbres existants ni d'inventaire de leur localisation
- Eviter Toute espèces invasives

Contribution n°10 du 27/11/2020 : Pharmacie

Je suis le conseil de professionnels de santé exerçant leur activité à Lille, boulevard de Metz, dans des locaux dont ils sont propriétaires, au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le centre commercial Concorde.

Parmi eux, M. Serge Bitam, pharmacien exploitant de la « Grande Pharmacie de Lille », s'inquiète pour la pérennité de son activité professionnelle dans le cadre de cette opération. D'une part, de nombreux relogements ont déjà eu lieu et un premier permis de démolir a été délivré. La perspective de travaux sur une durée de plusieurs années leur fait craindre une baisse considérable de son activité, d'ores et déjà perceptible aujourd'hui. D'autre part, son maintien dans le quartier est, pour l'heure, particulièrement incertain, les informations figurant dans l'étude d'impact ne permettant pas de savoir si la pérennité de sa pharmacie est envisagée (compte tenu notamment des contraintes réglementaires inhérentes au transfert d'une pharmacie).

Contribution n°11 du 27/11/2020 : Kinésithérapeutes

Je suis le conseil de professionnels de santé exerçant leur activité à Lille, boulevard de Metz, dans des locaux dont ils sont propriétaires, au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le centre commercial Concorde.

Parmi eux, MM. Michel Moreeuw et Nordine Bouabouz, kinésithérapeutes, s'inquiètent pour la pérennité de leur activité professionnelle dans le cadre de cette opération. D'une part, de nombreux relogements ont déjà eu lieu et un premier permis de démolir a été délivré. La perspective de travaux sur une durée de plusieurs années leur fait craindre une baisse considérable de leur activité, d'ores et déjà perceptible aujourd'hui. D'autre part, leur maintien dans le quartier est, pour l'heure, particulièrement incertain, les informations figurant dans l'étude d'impact étant évasives. Selon eux, l'opération de réaménagement constitue pourtant l'occasion d'édifier un pôle de santé, clairement identifiable dans la pierre, afin de conforter les synergies d'ores et déjà existantes entre professionnels de santé et de continuer à satisfaire les besoins de la population.

Contribution n°12 du 27/11/2020 : Infirmières

Je suis le conseil de professionnels de santé exerçant leur activité à Lille, boulevard de Metz, dans des locaux dont ils sont propriétaires, au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le centre commercial Concorde.

Parmi eux, Mmes Cécile Faure, Amélie François, Stéphanie François et Marie-Ange Laurent, infirmières, s'inquiètent pour la pérennité de leur activité professionnelle dans le cadre de cette opération. D'une part, de nombreux relogements ont déjà eu lieu et un premier permis de démolir a été délivré. La perspective de travaux sur une durée de plusieurs années leur fait craindre une baisse considérable de leur activité, d'ores et déjà perceptible aujourd'hui. D'autre part, leur maintien dans le quartier est, pour l'heure, particulièrement incertain, les informations figurant dans l'étude d'impact étant évasives. Selon elles, l'opération de réaménagement constitue pourtant l'occasion d'édifier un pôle de santé, clairement identifiable dans la pierre, afin de conforter les synergies d'ores et déjà existantes entre professionnels de santé et de continuer à satisfaire les besoins de la population.

MOTIFS DE LA DECISION

Compte tenu des observations et propositions émises par le public, il en est ressorti les thématiques suivantes :

- « ECONOMIE/EMPLOI »
- « ESPACES PUBLICS »
- « ENVIRONNEMENT »
- « HABITAT »
- « DEROULEMENT DES TRAVAUX »
- « VIE ASSOCIATIVE »

ECONOMIE / EMPLOI

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Question sur les impacts liés directement au pôle d'activité du rond-point		Cette contribution est prise en compte

Motif :

Une étude de potentialité économique a été menée en amont du projet, afin d'identifier une stratégie de développement économique cohérente avec les besoins du secteur.

L'étude a répertorié les opportunités et conditions de faisabilité de chaque type de programme économique, et interrogé les acteurs spécialisés. Il en ressort une stratégie identifiant la pertinence de développer plusieurs types de programmes :

- des surfaces de bureaux « alternatifs », de petites tailles, quelle que soit leur typologie (hôtel d'entreprises, pépinière, espace de co-working).
 - La réhabilitation de l'école Chenier Severine est envisagée pour développer ce type de programme économique
- une offre de locaux « actifs » de petite taille, destinés aux professions libérales et indépendantes (métiers de la santé, services aux entreprises...), complétée par une offre de commerces de proximité.

➤ Les rez-de-chaussée d'immeubles sont propices à l'accueil de ce type d'entreprises.

- une offre de bureau « conventionnelle ». En effet, l'analyse du marché, la configuration du site et les entretiens menés avec les acteurs de la promotion immobilière ont confirmé la pertinence de développer ce type de programme dans un second temps du projet, une fois le retournement d'image du quartier opéré. L'emplacement privilégié se situe à proximité de la porte des postes, qui pourrait accueillir un grand équipement ou un siège social le cas échéant.

Le développement d'une offre économique sur Concorde intègre les caractéristiques sociodémographiques du quartier en :

- **Proposant la réalisation d'une offre immobilière qui permet d'impliquer et de développer les dynamiques endogènes du quartier** (ex : projet de CAQ porté par l'association Pour Toi l'Entrepreneur, la création d'une MAM au sein de la future crèche).
- **Impliquant la Maison De l'Emploi dans le projet ou tout autre acteur** qui peut accompagner le parcours professionnel des habitants.
- **La mise en œuvre de la clause d'insertion professionnelle** dans le cadre du projet de rénovation urbaine en réservant un pourcentage de 5% aux habitants du quartier éligibles aux clauses sociales d'insertion.

Enfin, il est à noter que le projet de développement tertiaire sur la porte des postes sera réalisé en fin d'opération, avec une échéance prévisionnelle à 15 ans. Le temps de l'entreprise n'étant pas celui de l'aménagement, il sera sans doute nécessaire de réactualiser ces données et ces éléments de projet au fil de l'avancement de l'opération, afin de vérifier sa pertinence au regard des évolutions du marché.

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Inquiétudes quant à la pérennité des activités des professionnels de santé dans le quartier	édifier un pôle de santé, clairement identifiable dans la pierre, afin de conforter les synergies d'ores et déjà existantes entre professionnels de santé et de continuer à satisfaire les besoins de la population	Cette contribution est prise en compte

Motif :

L'opération de réaménagement constitue bien l'occasion de créer un pôle de santé en développant des espaces propices à accueillir et renforcer l'offre de soin actuellement présente au sein du quartier.

La défaisance du centre commercial au sein duquel plusieurs professionnels de santé exercent actuellement a été validée comme un principe d'aménagement pour le renouvellement urbain du quartier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Dans le cadre de la concession d'aménagement, la SPL Euralille est en charge de l'accompagnement des propriétaires de ce bien immobilier. Dans ce cadre, les premiers rapprochements sont en cours avec les commerçants et professionnels de santé. A cette heure, seuls les commerçants ont accepté de rencontrer le bureau d'études (SEGAT) travaillant pour le compte de la SPL Euralille.

En parallèle, et conformément au Plan guide et aux orientations de projet, la SPL travaille à affiner la proposition de pérennisation des activités de santé au cœur du futur quartier Concorde. Des propositions, tant géographiques que de montage, seront établies et pourront être présentées à la gouvernance et aux praticiens au cours du T1 2021.

Le projet de la ZAC Concorde prévoit la création de 7 600 m² de locaux dévolus à des services ou des commerces au sein desquels un pôle santé pourrait prendre place. Les esquisses de programmation (p 32) montrent des possibilités d'implantation en rez-de-chaussée aux accroches du quartier avec l'Avenue Beethoven et la Place Tacq mais aussi au cœur du secteur autour de la future place centrale.

ESPACES PUBLICS

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
- Problématique du rond-point notamment en termes de sécurité	Inclure la requalification du rond-point dans le programme de la ZAC	Cette contribution n'est pas prise en compte

Motif :

Le rond-point des postes n'a pas été intégré à la ZAC, pour des raisons de phasage et de priorisation des interventions, mais fait néanmoins partie du périmètre d'étude et de réflexion, pour anticiper sa mutation dans les années à venir. En effet, dans le cadre du SDIT (schéma directeur des infrastructures de transport), il est envisagé la création d'un axe de tramway sur le boulevard de Strasbourg et boulevard de Metz, avec un passage par la Porte des Postes. Des études sont actuellement en cours pour anticiper les transformations à mener sur cet axe. Elles se poursuivront dans les années à venir, et seront soumises à enquête publique et concertation.

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
- Etude d'impact insuffisante sur la question de l'éclairage public		Cette contribution est prise en compte

Motif :

C'est au stade des études de conception des espaces - études d'avant-projet (AVP) puis études de projet (PRO) – que sont appondis les sujets d'éclairage public (implantation précise, matériel choisi). A ce stade, il peut être précisé que l'éclairage public sera bien intégré aux espaces publics au regard des pratiques appliquées sur l'ensemble de la Ville de Lille. Un plan général d'éclairage public est en cours d'instruction, il intègre les différents cheminements créés au sein de la ZAC.

Les enjeux de trame verte, bleue et noire ont bien été pris en compte dans l'aménagement du site avec un travail fin pour améliorer la fonctionnalité écologique de l'ensemble du secteur (nouvelles continuités, choix des essences, alternance de milieux ouvertes et arborées) et notamment à l'arrière du quartier où la butte paysagère sera aménagée afin de renforcer la fonctionnalité du corridor qui la traverse (plantations, apport de terre, strate arbustive). Cette zone n'est pas concernée par des cheminements et ne sera donc pas support d'éclairage public. Sur les autres secteurs, l'enjeu de l'éclairage public sera bien pris en compte au regard des sujets de sûreté public mais aussi de respect de la faune nocturne.

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte

Propositions d'axes d'amélioration pour le projet de mise en place d'un marché non sédentaire	Prévoir bornes Electrique et accès à l'eau - Envisager un DAB dans le projet - Prévoir espaces de stationnement et de livraison en conséquence - Prévoir l'étude de l'impact en terme de gestion des déchets - Prévoir des toilettes publiques	Cette contribution est prise en compte
---	--	--

Motif :

C'est au stade des études de conception des espaces publics - études d'avant-projet (AVP) puis études de projet (PRO) - que sont prévues les installations évoquées : implantation des bornes électriques, accès à l'eau, gestion et collecte des ordures ménagères à l'échelle du quartier ou encore aménagements de mobilier public. Ceci explique que l'Etude d'Impact n'évalue pas ces sujets.

Au sein du quartier du Faubourg de Béthune, un marché forain est actuellement organisé à l'angle de l'avenue Verhaeren et de la rue Frédéric Joliot Curie. Afin de maintenir une offre commerciale de proximité dans la phase transitoire du projet, ce marché forain pourrait être étoffé et relocalisé mais ces réflexions ne sont pas encore arrêtées quant à son dimensionnement et son lieu d'implantation.

Le projet d'aménagement prévoit bien des rez-de-chaussée pouvant accueillir commerces et services : l'implantation d'un service bancaire spécifique est donc possible au regard du projet urbain.

Toutes les opérations nouvelles bénéficieront d'une offre de stationnement privative sur parcelle. Toutefois, pour répondre aux besoins estimés des visiteurs et des clients (une centaine de places) et des habitants des logements conservés sur le Boulevard de Metz qui ne disposent pas d'emplacements privatifs, des places de stationnement seront bien aménagées sur l'espace public.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
-------------------------------------	------------------------	-----------------

<p>Apporter une gestion de transition en attendant les travaux</p>	<p>Mise en place éphémère de : agriculture urbaine, végétalisation, appropriation collective socioculturelle, événements de proximité, verdure etc</p>	<p>Cette contribution est prise en compte</p>
--	--	---

MOTIF

Le projet de renouvellement urbain prévoit de se déployer sur 15 ans. A ce titre, la gestion transitoire fait pleinement partie des missions attribuées via un traité de concession signé en décembre 2019 à l'aménageur, la SPL Euralille. Il s'agit au fil du projet de maintenir une vie de quartier en période de chantier, de préfigurer des usages des espaces publics projetés et d'intégrer les initiatives citoyennes dans le déroulement du projet. Outre la sécurisation et la remise en état des terrains sur lesquels les premiers bâtiments ont été démolis en vue des premières opérations, la Ville de Lille s'est engagée sur des actions très concrètes :

- L'ouverture et l'animation d'une Maison du Projet, au 84-86 boulevard de Metz, lieu d'information et de concertation, dont les missions sont de favoriser le vivre ensemble, en lien avec les acteurs du quartier notamment et de coordonner et concevoir les démarches participatives afin qu'elles puissent apporter une plus-value au projet, de sa conception à son évaluation, y compris dans sa mise en œuvre et son appropriation à la livraison.
- L'implantation d'un site pilote d'agriculture urbaine à l'arrière du quartier au niveau de la Butte paysagère et la création d'un jardin d'objets face à la Maison du Projet
- L'accompagnement de projets de gestion transitoire portés par des structures associatives via le budget participatif attribué en 2020.

Cette gestion transitoire a vocation à se déployer au fur et à mesure des années et de la libération des sites en lien avec les actuels et futurs habitants.

ENVIRONNEMENT

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
-------------------------------------	------------------------	-----------------

<p>① Préservation des arbres de hautes tiges existants</p>	<p>Conserver les arbres de haute tige</p>	<p>Cette contribution est prise en compte</p>
<p>② Inscrire le projet dans le changement climatique et participer à la protection de la biodiversité</p>	<p>Créer une marre sur le quartier</p>	<p>Cette contribution n'est pas prise en compte</p>

Motif :

① Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé à l'échelle du site (que nous ajoutons aux pièces à consulter). Il répertorie l'ensemble des espèces présentes, leur nombre, leur état de santé. La conception du projet a été réalisée en tenant compte de ce diagnostic, et en préservant un maximum d'arbres. Les fiches de lots, en cours de conception, tiennent également compte de l'emplacement des arbres pour positionner les bâtiments futurs sans les condamner.

Enfin les espèces de plantations projetées sont décrites page 190 de l'étude d'impact.

② Aucune zone à dominante humide n'a été observée sur le site, tant d'un point de vue pédologie (sol non caractéristique d'une zone humide) que d'un point de vue botanique (absence de végétation hygrophile spontanée). Les espèces animales et végétales identifiées sur place ne sont pas caractéristiques des espèces se développant dans des milieux humides.

S'agissant gestion de l'eau pluviale, l'infiltration au plus près du point de chute est la première solution recherchée pour leur évacuation. L'excédent est ensuite géré par des noues accompagnant les espaces publics. Un jardin de pluie est à l'étude au sein du futur parc, permettant l'écoulement naturel des eaux.

Par ailleurs, les prescriptions en termes d'habitat ou d'agriculture encourageront la récupération des eaux pluviales sur chaque bâtiment ou cabanon.

Enfin les porteurs du projet de site pilote d'agriculture urbaine pourraient être amenés à créer une marre afin de répondre aux besoins liés aux projets de permaculture.

S'agissant du rafraîchissement des cœurs d'îlot, la lutte contre les îlots de chaleur urbains est au cœur des réflexions. Les cœurs d'îlots seront végétalisés, avec le maintien d'un maximum de zone de pleine terre, ainsi que les toitures végétalisées.

HABITAT

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Interrogation sur la part du logement social et le devenir des résidents actuels		Cette contribution est prise en compte

Motif :

La programmation habitat répond aux objectifs de rééquilibrage territorial définis à l'échelle métropolitaine et déclinés sur le territoire lillois.

Les principes du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain reposent sur la diversification de l'habitat et la non-reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis, sur site et au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Cette disposition vise à favoriser la dédensification des populations les plus fragiles.

En ce sens, la construction de logements locatifs sociaux n'est autorisée qu'à titre dérogatoire, sur accord du comité d'engagement de l'ANRU, puis de l'Etat.

Compte tenu de la stratégie de peuplement proposée sur ce projet, le développement d'une offre de logements sociaux à hauteur de 32 % (réhabilités et neufs) de l'offre habitat finale a fait l'objet d'un avis favorable de l'ANRU.

Cette programmation repose sur la volonté de maintenir des quartiers populaires de manière cohérente avec les objectifs de mixité sociale.

Le secteur Concorde est composé d'une offre habitat, à 100% sociale. Ce secteur fait partie du quartier du Faubourg de Béthune dont la proportion de logements locatifs sociaux s'élève à 72%.

La programmation de LLS sur le secteur Concorde vise à passer :

- de 72% à 39% sur l'ensemble du quartier Faubourg de Béthune (1.)
- de 100% à 51% sur le secteur Concorde élargi (2.)
- de 100% à 36% sur le secteur Concorde strict (3.)



Une offre de logements en accession abordable vient conforter les objectifs de mixité sociale.

Il convient enfin de noter que l'offre de logements sociaux, non reconstruite sur le site, sera reconstituée à l'échelle de la ville de Lille dans des secteurs où l'offre de Logement locatifs sociaux est insuffisamment présente, et permettra ainsi un rééquilibrage sur le territoire. L'ensemble des habitants du quartier pourront être relogés sur la ville, et bénéficieront d'un accompagnement social au relogement.

VIE ASSOCIATIVE

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Question sur le devenir de la Vie associative existante dans le quartier		Cette contribution est prise en compte

Motif :

Au même titre que pour les habitants, les associations concernées par des bâtiments soumis à démolition bénéficient de propositions de relogement dans le cadre de leur bail. Cependant, afin de maintenir la richesse de l'offre associative locale, la Ville de Lille s'est engagée à trouver des solutions de relogement pour les structures concernées. Un travail fin de recensement des besoins immobiliers est actuellement en cours avec chacune d'entre elles. En outre, des locaux associatifs mutualisés trouveront place au sein de la future Cité des Equipements, un nouvel équipement municipal qui



prendre place face au futur parc, au cœur du secteur et qui réunira une médiathèque, une école, des locaux dévolus à la Petite Enfance et des espaces associatifs